

314 Note sur la responsabilité

Définition

Cette zone contient une note sur la responsabilité de l'œuvre.

Occurrence

Facultative.
Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	blanc	Non défini

Sous-zone(s)

\$a Texte de la note
 Obligatoire.
 Non répétable.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Cette zone est utilisée pour entrer les notes sur la responsabilité de l'œuvre autres que les notes sur la mention de responsabilité, qui doivent être entrées dans la zone 304 : notes sur des personnes, des collectivités ou des congrès qui ont une responsabilité dans une œuvre et qui peuvent ne pas être mentionnés ailleurs dans la notice. Si plusieurs notes sont nécessaires, la note 314 peut être répétée.

Zone(s) connexe(s)

304	Note sur le titre et la mention de responsabilité Toute note concernant la mention de responsabilité mentionnée dans la zone 200 doit figurer dans la zone 304 plutôt que dans la zone 314.
7XX	Bloc des responsabilités Toute note concernant les données des zones du bloc 7XX est entrée dans la zone 314. La plupart des règles de catalogage exigent que tous les points d'accès établis pour une ressource soient justifiés par une note s'ils ne sont pas mentionnés ailleurs dans la description. La zone 314 peut être utilisée à cette fin.

Exemple(s)

Exemples propres à l'édition française : EX 7 ▲ et suivants.

- EX 1 ■ 314 ## \$a'Sponsored by the Environmental Mutagen Society'
Ce renseignement ne figure pas dans la mention de responsabilité.
- EX 2 ■ 314 ## \$aCompiled by Samuel French Ltd
- EX 3 ■ 314 ## \$aDesigned and compiled by the Publication Relations Unit, Melbourne
- EX 4 ■ 314 ## \$aText by Denise Hooker
- EX 5 ■ 314 ## \$aCompiled by J.W. Jolliffe
- EX 6 ■ 314 ## \$aCommissioned by the Royal Australian College of Surgeons
- EX 7 ▲
 200 1# \$aContes pour enfants sages\$fpar Joëlle Barnabé
 314 ## \$aIll. par J.-L. Macias d'après la déclaration de dépôt légal
 702 #1 \$312123400\$aMacias Sampedro\$bJosé Luis\$f1929-....\$4440
L'illustrateur n'est pas mentionné sur l'ouvrage. Le point d'accès établi à son nom dans la zone 702 est justifié par la note entrée dans la zone 314.
- EX 8 ▲ 314 ## \$aAttribué à Thomas A. Kempis
- EX 9 ▲
 200 1# \$aMaquette d'un appareil à dialyse
 314 ## \$aRéalisé pour le compte du Centre régional de documentation pédagogique (Lille)
 712 02 \$311862976\$aCentre régional de documentation pédagogique\$cLille\$4650
La collectivité, qui est aussi l'éditeur, n'apparaît pas dans la mention de responsabilité.